

INFOS N° 1

Rentrée 2012-2013

Spéciale Rentrée

Fermeture du CDPE

Du 14/07 au
19/08 2012

Sommaire

- P.2 : Dossier Bred
Bulletins adhésion
- P.3 : Envoi des adhésions et
reçus fiscaux
- P.4 : L'Assemblée Générale :
mode d'emploi
Vacances scolaires
- P.5 : Précisions sur les élections
RESF
- P.6 : Composition CA
Horaires du CDPE
- P.7 : Formations

Liste des documents joints

- Déclaration de bureau 2012-
2013
- Dossier Bred (3 pages)
- Fiche de Transmission
- Fiche de comptabilité
- Bon de commande de maté-
riel
- Tarifs photocopies

Directeur de publication
Bruno Brisebarre
Président du CDPE

Préparer la rentrée dès le mois de juin

Dès les mois de juin et de juillet, il faut commencer à préparer la rentrée prochaine.

Les bureaux locaux élus en 2011/2012 ne termineront leur mandat qu'à l'issue de l'élection du nouveau bureau lors de l'Assemblée Générale.

Ils doivent donc assurer l'organisation de la rentrée.

Si vous n'envisagez pas de vous représenter, nous vous remercions de transmettre ce journal à un éventuel candidat à votre succession, ou à un autre membre FCPE du Conseil local.

Mise en route du Conseil Local de Parents d'Elèves

Le bureau invite tous les parents de l'établissement scolaire à une **réunion d'information**, sur être parent avec la FCPE, qui est généralement suivie par l'**assemblée générale de rentrée** des adhérents.

A cette occasion, il faut penser à inviter les chefs d'établissement en première partie afin de faire venir le plus de parents.

A défaut de bureau, vous pouvez contacter le CDPE pour qu'un administrateur départemental puisse venir vous soutenir.

Il convient d'établir une liste des adhérents et de valider la mise à jour des cotisations; puis de constituer le bureau (à élire) composé à minima d'un **président, d'un trésorier, d'un secrétaire**.

La déclaration de bureau doit se faire rapidement après l'Assemblée générale auprès du Conseil Départemental des Parents d'Elèves.

Tous les documents seront mis sur le site de la FCPE 95 en juillet où vous pourrez ainsi les télécharger.

Conseil Départemental des Parents d'élèves
Des Ecoles Laïques et Publiques du Val d'Oise

101 rue du Brûloir – 95000 CERGY

Tél : 01.30.32.67.67 – Fax : 01.30.32.78.77

www.fcpe95.com mail : fcpe95.cdpe95@wanadoo.fr

DOSSIER BRED

Vous trouverez dans cette circulaire un dossier **BRED de 3 pages** :

- Le « Cahier de signatures » à utiliser en cas de changement de signataires.
Même en cas d'un seul changement de signataires, il faut refaire le dossier complet.
- Un pouvoir (seul le secrétaire général et le Président du CDPE sont habilités à donner et à signer le pouvoir).
- Une acceptation de pouvoir.

Ce dossier ne doit **jamais être envoyé directement à la BRED mais retourner au CDPE.**

Il doit être rempli soigneusement afin que vous puissiez faire vivre votre conseil local.

Attention

La BRED refuse les pièces d'identité périmées et les permis de conduire.

Les passeports sont acceptés.

Ne pas oublier de faire les photocopies recto-verso

Vérifier bien que votre pièce d'identité est encore valable

MESSAGE DE LA BRED

Lors de vos remises de chèques à la BRED, ne pas oublier d'endosser vos chèques et d'y apposer le tampon de votre conseil local, l'absence de ces informations peut entraîner le refus de paiement de la banque émettrice !

LES BULLETINS D'ADHESION

Les bulletins sont à déposer au plus tard **3 jours** après la rentrée auprès du chef d'établissement qui se charge des modalités de distribution à chacun des élèves...

N'oubliez pas : - d'apposer les coordonnées de votre conseil local
- d'indiquer le montant de la cotisation locale et le total à verser par bulletin.

Merci de contrôler que cette distribution est effective et de soutenir les parents « isolés » désireux de s'investir dans notre association.

Les adhérents peuvent s'abonner à la lettre « La Famille et l'Ecole » pour un montant supplémentaire de **12.96 €**.

(Les Présidents de Conseils locaux à jour de leur cotisation la reçoivent gratuitement et doivent la faire circuler au sein de leur conseil local)

Il est utile de rappeler aux adhérents que 60 % des **17,35€** de l'adhésion principale sont déductibles des impôts.

Un reçu fiscal, établi par le CDPE leur sera fourni.

L'adhésion de **17,35€** correspond à **3,35€** d'abonnement à La revue des Parents (facultative) + **6 €** de part nationale (sommes reversées par le CDPE à la FCPE Nationale) et **8€** de part départementale.

Les parents « isolés » peuvent retourner leur bulletin au CDPE.

Toute adhésion arrivée directement au CDPE est transférée au Conseil local existant, avec le montant de la cotisation locale s'il y a lieu.

Envoi des adhésions et reçus fiscaux

N'attendez pas d'avoir collecté toutes vos adhésions pour envoyer votre déclaration de bureau avec les adhésions du bureau. Plus vite envoyé plus vite validé, plus vite le Conseil local reçoit les informations relatives à l'actualité de l'éducation dans le département et de la Fédération nationale.

Après avoir déposé les chèques des adhérents sur le compte bancaire du conseil local, le nouveau bureau transmet au CDPE, dans les meilleurs délais l'ensemble des originaux des bulletins d'adhésions en sa possession et vérifie auparavant que le bulletin est convenablement et lisiblement renseigné :

1. *Coordonnées complètes avec téléphone et adresse électronique*
2. *Nom(s) de famille(s) du ou des responsables*
3. *Nom(s) des enfant(s) si différents de celui des responsables Classes et établissements fréquentés, avec le nom de la ville*
4. *Nom du Conseil local où la cotisation principale a été versée*
5. *Montant de l'adhésion avec ou sans abonnement*

La fiche de transmission et de comptabilité ci-jointes devront être complètement renseignées (possibilité de le faire informatiquement pour une meilleure lisibilité).

Le règlement par chèque global du CPE du montant total des parts nationales et départementales et des abonnements lors de l'envoi du règlement au CDPE, pensez à déduire votre part locale.

La déclaration de bureau totalement renseignée, même si sa composition reste identique à l'année précédente doit être transmise au CDPE.

Pour être validé, le bureau doit impérativement comprendre des membres dont les adhésions sont réglées, les conjoints ne peuvent pas être dans le même bureau.

NB : Toute adhésion 2012/2013 qui parviendra au CDPE avant le 31/12/2012 fera l'objet d'un reçu fiscal, établi par le CDPE, pour la déclaration de revenus 2012. Ces reçus fiscaux seront envoyés par courrier à destination des trésoriers de chaque conseil local.

Les adhésions qui parviendront au CDPE 95 au-delà du 1^{er} janvier 2013 feront l'objet d'un reçu fiscal pour la déclaration de revenus 2013.

Pour avoir plus d'informations sur le CDPE et sur la vie des conseils locaux :

- ***Consultez le site internet du CDPE :
<http://www.fcpe95.com/>***
- ***Abonnez-vous à la Newsletter de la FCPE-Val d'Oise et cliquez sur Lettre d'information (bandeau à gauche): <http://www.fcpe95.com/spip.php?page=abonnement-newsletter>***

L'assemblée Générale : mode d'emploi



Le CDPE 95 doit connaître l'ensemble des Conseils locaux qui lui sont affiliés et constater leur fonctionnement (les statuts sont disponibles sur notre site : www.fcpe95.com ou sur demande auprès du CDPE95).

Que votre Conseil local soit une section du Conseil départemental (pas de statuts propres) ou qu'il soit une association affiliée (déclarée loi 1901), vous devez tenir rapidement, en début d'année en général, une Assemblée Générale de vos adhérents.

Au cours de l'année, il est judicieux de réunir les adhérents au moins une fois par trimestre pour préparer les conseils de classes, ainsi qu'à l'occasion des Conseils d'Ecole ou d'Administration. Il est nécessaire que chaque conseil local se réunisse **régulièrement** afin de renforcer les liens entre les adhérents et la vie du conseil local.

Le bureau sortant présente les bilans d'activité et financier de l'année passée.

Ensuite il faut procéder à l'élection d'un nouveau bureau et susciter des candidatures de parents d'élèves au conseil d'école, au conseil d'administration, aux conseils de classes.

C'est aussi le moment ***pour fixer entre adhérents les axes de l'action et de l'organisation du Conseil Local pour l'année à venir.***

Sur le plan pratique, il est préférable d'organiser cette AG dans votre établissement scolaire.

Si vous souhaitez la présence d'un administrateur départemental pour l'animation de votre Assemblée Générale de rentrée, **n'hésitez pas à contacter le CDPE 95.**

L'assemblée générale de rentrée qui réunit tous les adhérents est le plus souvent précédée d'une réunion d'information sur la FCPE, occasion d'inviter tous les parents susceptibles de renforcer l'équipe du Conseil local de parents. Nous vous conseillons d'inviter à cette réunion le directeur d'école ou le chef d'établissement pour la présentation de l'établissement et pour répondre aux interrogations des parents.

Vacances scolaires 2012-2013—Zone C

Rentrée 2012 : Mardi 4 septembre 2012

Toussaint :

Du samedi 27 octobre 2012 après les cours au lundi 12 novembre 2012 matin

Noël :

Du samedi 22 décembre 2012 après les cours au lundi 7 janvier 2013 matin

Hiver :

Du samedi 2 mars 2013 après les cours au lundi 18 mars 2013 matin.

Printemps :

Du samedi 27 avril 2013 après les cours au lundi 13 mai 2013 matin

Vacances d'Eté :

samedi 6 juillet 2013 après les cours.

Précisions sur les ELECTIONS

Le détail sur l'organisation des élections vous parviendra avec FCPE INFOS N° 2 – 2012/2013 du mois de septembre.

Elles auront lieu le Vendredi 12 Octobre et samedi 13 octobre 2012.

Dès la rentrée contactez votre chef d'établissement pour constituer la commission électorale et préparer la consultation de la liste électorale (liste de tous les parents qui peuvent voter) à ne pas confondre avec la liste de candidatures.

Dépôt des listes de candidatures : Au moins dix jours avant le scrutin.

Les deux parents votent.

Dans bon nombre d'établissements, ces élections sont couplées avec une réunion parents/enseignants.

Cela présente l'avantage d'accroître sensiblement le taux de participation.

Si ce n'est pas le cas dans vos établissements, proposez-le au chef d'établissement !

Remise du matériel électoral aux deux parents des élèves : *6 jours avant les élections.*

Un tract électoral de format A5 (format A4 deux sur la même page (A5) afin de faciliter la reproduction en nombre) vous sera proposé par le CDPE 95.

Le bon de commande de ces tracts sera joint à INFO 2 de septembre prochain.



(Réseau Education Sans Frontières)

Les parents d'élèves FCPE sont avec les enseignants, les chevilles ouvrières de RESF dans les écoles. Grâce à leur intervention et à leur sens des valeurs humaines, la solidarité s'organise et permet de renforcer l'action de ceux qui préparent les dossiers et accompagnent les familles dans leurs démarches de régularisation.

Cet été, à la rentrée et autant de temps qu'il le faudra, il faut être présent pour que la dignité et le respect des droits d'homme et de l'enfant soient une réalité vivante en France.

Si vous voulez des informations sur le rôle des parents FCPE auprès de RESF, n'hésitez pas à contacter le CDPE, nous vous renseignerons et vous donnerons des contacts locaux.

Contacts départementaux :

Alain Clémenceau 06 08 70 79 49

Référent FCPE départemental et animateur du collectif d'Argenteuil

Manuel Alvarez 06 12 96 72 58

Animateur du collectif de Sarcelles

Pour CERGY téléphonez au CDPE

Tél 01.30.32.67.67

**Nouvelle composition du Conseil d'Administration
et du bureau de la FCPE 95**
(Suite au 45ème congrès départemental et CA du 07.06.12)



Bureau :

Bruno Brisebarre	Président
Laurent Jolly	Vice président chargé du 1° degré
Laurent Desert	Vice président chargé du 2° degré
Catherine COURT	Secrétaire Générale
Barbara TONIN	Secrétaire Générale adjointe
Sylvie Fromentelle	Responsable de la communication
Didier Arlot	Trésorier

Ensemble du conseil d'administration

Manuel Alvarez	Administrateur
Noémie BEAUFILS	Administratrice
Julien BELLOT	Administrateur
Veronique Berthoumieu	Administratrice
Vincent CHENINA	Administrateur
Alain Clemenceau	Administrateur
Judith Dieujuste	Administratrice
Allaoui HALIDI	Administrateur
Anouk Loreau	Administratrice
Beatrice Marie	Administratrice chargée du handicap
Laura Montout	Administratrice
Christine Padoin	Administratrice
Edith Ratier Graviou	Administratrice
Philippe Renou	Administrateur

Heures d'ouverture du CDPE

Lundi 13h30-18h30
Mardi 13h30-16h
Mercredi 9h30-12h30
Jeudi Fermeture
Vendredi 13h30-16h

Permanence des administrateurs
le samedi de 10h à 12 heures
de fin août jusqu'au samedi 6 octobre
(téléphonez avant de venir le Samedi)

Formations



Des formations seront organisées à partir de la rentrée .

Pour les représentants de parents d'élèves du 1er degré (maternelle et primaire) : **le fonctionnement des écoles, Droits des parents, le conseil d'école, les élections, la carte scolaire....**

Pour les représentants de parents d'élèves du 2nd degré (collèges, lycées) : **Organisation des collèges et lycées, Conseils de classe, Conseils de discipline, Dotation Horaire Globale, Commissions d'appel**

Formations Trésorerie : **Rôle du trésorier, bilan financier, présentation des comptes, demande de subvention, Bred, Reçus fiscaux...**

Le programme des formations vous sera envoyé à partir de septembre et sera mis sur le site <http://www.fcpe95.com/-Formations->

TIRAGES de vos DOCUMENTS

Vous pouvez envoyer vos demandes au CDPE par mail
48 heures à l'avance : **fcpe95.cdpe95@wanadoo.fr**

Pour plus d'informations,
consulter les tarifs des tirages ci joints.



**Le CDPE 95 sera fermé du
14 juillet au 19 août**

BONNES VACANCES